

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 16 février, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX. En raison de la situation sanitaire sont réunis en présentiel uniquement les présidents de commissions. Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur le permettant, les conseillers délégués ont participé en visioconférence.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; Yvon LE MOIGNE ; Christian PRIGENT

Etaient présents en visioconférence :

PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ;

Excusés : PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; SCOLAN Marie-Thérèse

Arrivées de Elisabeth PUILLANDRE et Hervé RANNOU à 10h



DELBU2021-02-020 – APPROBATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTR L'HABITAT INDIGNE

La lutte contre l'habitat indigne (LHI) constitue l'une des priorités conjointes de l'Etat et du Conseil Départemental des Cotes-d'Armor dans le cadre de leurs politiques en faveur de l'habitat. Elle s'inscrit dans les priorités du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD 2013-2015) et a été confortée dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2022 (PDALHPD). Elle figure Également dans la politique et les orientations d'interventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sur le territoire costarmoricain et de façon systématique dans les documents de cadrage et de Programmation des politiques locales de l'habitat à l'échelle des intercommunalités - les programmes locaux de l'habitat (PLH), les Programmes d'intérêt général (PIG), les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) - ainsi qu'au niveau départemental avec le plan départemental de l'habitat (PDH).

Afin de renforcer la mobilisation des partenaires déjà engagés dans cette thématique depuis 2006, le Préfet et le Président du Conseil départemental ont officialisé la constitution et l'organisation d'un Pôle Départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) en 2018 regroupant les services de l'Etat, les collectivités et les acteurs concernés (arrête conjoint du 20 mars 2018).

Ce pôle, dont la coordination est confiée à la DDTM, a pour objectifs de renforcer le repérage de situations d'indignité, d'augmenter très significativement le nombre de situations traitées et de permettre une mobilisation collective et coordonnée des différents acteurs. Son action s'appuie sur :

- un comité responsable et un comité technique présidés par la sous-préfète référente en LHI
- et le président du Conseil départemental ;
- des comités techniques locaux mis en place par les délégataires des aides à la pierre et le
- Conseil départemental (CD) sur les territoires non couverts par un programme LHI au titre de l'Anah ;
- un secrétariat, lieu unique d'enregistrement départemental des demandes d'interventions et
- de toutes sollicitations afin de mobiliser, assister, coordonner et mettre en réseau les acteurs.

Elaboré en concertation avec Guingamp-Paimpol Agglomération, l'ensemble des partenaires, le plan d'action 2020-2023, associant les EPCI dans sa réalisation, prévoit :

Pilotage du PDLHI

Action 1 - Pérenniser les instances du PDLHI

Action 2 - Améliorer le repérage

Organisation et coordination des acteurs

Action 3 - Elaborer un protocole définissant l'engagement des partenaires

Action 4 - Engager un protocole de coordination et de partenariat privilégié avec le ministère de la justice (procureurs de la République)

Action 5 - Renforcer les actions de lutte contre les marchands de sommeil

Connaissance et suivi de l'activité

Action 6 - Poursuivre la mise en place de l'observatoire départemental des situations de logements indignes

Action 7 - Traiter le stock des arrêtés préfectoraux échus et non suivis d'effet

Action 8 - Traiter le stock des actes issus des collectivités territoriales

Action 9 - Constituer un groupe de travail pour une réflexion collective sur le traitement des situations complexes

Action 10 - Effectuer un bilan annuel LHI avec tableau bord

Information et sensibilisation

Action 11 - Former et sensibiliser les partenaires

Action 12 - Elaborer des supports d'information et de communication sur l'habitat indigne à destination du grand public

Par courrier en date du 7 décembre 2020, le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne sollicite l'ensemble des EPCI costarmoricens afin de procéder à la signature du PDLHI, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- **D'approuver le projet de Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI 2021-2023)**
- **D'autoriser le Président à signer ce document ainsi que tout document y ayant trait**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

